

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 mai 2023

---

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT  
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 63

présenté par  
Mme Colombier

-----

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'avant-dernière phrase de l'alinéa 1 par les mots :

« en s'appuyant notamment sur un corps diplomatique consolidé ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement d'appel vise à alerter sur l'affaiblissement de la diplomatie française dont il est ici question.

En effet, la France ne peut être une puissance d'équilibres et un partenaire diplomatique fiable que par l'intermédiaire d'un corps diplomatique solide.

Or celui-ci a fait l'objet d'une sévère réforme qui a vu la disparition progressive de deux corps de diplomates parmi les plus prestigieux : les conseillers des affaires étrangères et les ministres plénipotentiaires.

On ne peut détacher la puissance militaire de la puissance diplomatique car la première est au service de la politique extérieure de la France. Pourtant, avec 30% d'effectifs en moins ces dernières années, la diplomatie française a pâti des dernières réformes, entraînant des conséquences non négligeables pour le rayonnement de notre pays.

Cet amendement vise donc à alerter sur l'importance de la diplomatie qui ne peut plus se satisfaire des derniers échecs qu'elle a connus, notamment dans la bande sahélo-saharienne pour ne citer que cet exemple.